

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame MATHIEU née GOEURY Thérèse, concierge femme de service auxiliaire au Foyer pour personnes âgées, géré par le Bureau d'aide sociale a été licenciée à compter du 1er Juin 1977.

Elle a cité le Maire devant le Tribunal d'Instance, siégeant en matière prud'homale, en demandant le paiement d'une indemnité de congédiement de 1 500 F. et 10 800 F. de dommages et intérêt pour licenciement abusif.

Par délibération du 7 Juillet 1977, le Conseil d'Administration du Bureau d'aide sociale a autorisé le Maire, Président, à ester en justice pour défendre les intérêts du B.A.S.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- confié à la Commune de LUDRES la défense des intérêts du Bureau d'aide sociale.
- Autorise le Maire à ester en justice.
- Désigne Maître Xavier KROELL, Avocat à la Cour, 8 rue de la Monnaie à NANCY pour la défense de la Commune.